



F. REIDE - 10, rue de Solférino
C.C.P. Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. 783-21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

LE RÔLE DE L'ORGANISATION SYNDICALE

Certains, tout en reconnaissant que nous avons lutté efficacement pour l'augmentation de nos salaires, s'étonnent peut-être des prises de position de la C.G.T. et de notre Syndicat dans des domaines qui ne sont pas strictement revendicatifs.

Nous avons appelé à voter « non » au référendum de 1958, nous avons dénoncé les conséquences désastreuses de la guerre d'Algérie, nous avons lutté contre l'O.A.S. et le fascisme menaçant, et, à propos des élections présidentielles de 1965, nous avons pris clairement position pour François Mitterrand, candidat de l'opposition.

**

Pour nous, en effet, l'activité d'un syndicat, c'est la défense des intérêts des travailleurs. Ces intérêts sont multiples : salaires suffisants, horaire raisonnable, congés payés, droit au travail, lutte contre le chômage, droit aux loisirs et à la culture. Enfin, le syndicat, organisation des travailleurs, se doit de défendre leur droit de vivre en paix, et dans la liberté.

C'est pourquoi, dans le passé, la C.G.T. a lutté pour l'avènement du Front Populaire qui a apporté aux salariés des avantages incontestables : augmentation considérable des salaires, semaine de 40 heures, congés payés, conventions collectives. Et il n'est sans doute pas inutile d'ajouter à ce propos que c'est le gouvernement de Front Populaire qui, pour montrer l'importance qu'il attachait à la Recherche Scientifique, a, pour la première fois en France, créé un Sous-Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique.

C'est pourquoi, sans dépendre aucunement d'un groupement politique quelconque, nous pensons devoir demander

les formes de gouvernement qui garantissent et améliorent les conquêtes des travailleurs.

**

Ces notions sont exprimées dans le préambule des statuts de la C.G.T. qui déclare que le mouvement syndical « se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements en vue d'une action déterminée. Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques, comme les réformes en vigueur ou à conquérir. »

**

C'est pour tout cela que notre Syndicat a été amené à prendre position dans l'élection présidentielle. Notre attitude découle logiquement de l'appréciation portée dès 1958 sur le pouvoir personnel du général de Gaulle : dès cette époque, en effet, notre Syndicat estimait qu'un gouvernement entre les mains des représentants des grandes puissances financières et industrielles ne pouvait que mener une politique contraire aux intérêts fondamentaux des travailleurs. Les actes de ce gouvernement ont confirmé, au fil des mois, que ce jugement était correct : alors que les profits capitalistes n'ont cessé d'augmenter au cours de cette période (justifiant ainsi les affirmations du pouvoir sur la « prospérité »), le niveau de vie des travailleurs ne s'est maintenu qu'à grand-peine, et seulement

grâce à une bataille revendicative permanente et souvent dure : qu'on se souvienne de la réquisition des mineurs en 1962 et, par exemple, des conditions dans lesquelles nous avons obtenu « le milliard » en 1961. Par ailleurs, les atteintes aux libertés se sont multipliées : orientation à sens unique de la radio-télévision, transformée en instrument de propagande au service du pouvoir, atteintes aux libertés syndicales, au droit de grève, notamment par les lois de juillet 1963.

**

Remarquons que si la C.G.T. a été, avant le 5 décembre, seule à soutenir nommément François Mitterrand, toutes les autres centrales syndicales (C.F.T.C., F.E.N., F.O.) ont condamné la politique du pouvoir actuel et recommandé de conformer le vote de citoyen à cette condamnation.

La C.G.T. ne fait pas de politique au sens où en font les partis dont elle est totalement indépendante. Mais en tant qu'organisation syndicale véritable des travailleurs, elle a su prendre avec lucidité les positions nécessaires, dans un passé récent, sur la guerre d'Algérie, sur le pouvoir personnel; aujourd'hui, sur la grande bataille qui, commencée avec les élections présidentielles, doit conduire à des possibilités réelles de progrès social.

La C.G.T. continuera à soutenir les efforts des forces de progrès dont le succès assurera aux travailleurs de notre pays de nouvelles conquêtes sociales et, en particulier, pour la Recherche Scientifique, une expansion véritable, conforme à l'intérêt de la nation.

LE POINT DE NOS REVENDICATIONS

Une réunion de l'Intersyndicale Nationale s'est tenue le 15 décembre dernier. Il s'agissait de faire le point de la situation, compte tenu des informations obtenues au cours du mois de décembre sur le projet de modifications de notre statut. Il nous apparaît, pour pouvoir faire une analyse sérieuse de la situation, nécessaire de rappeler la chronologie des faits.

Nous avons enregistré avant les congés d'août l'engagement des Finances de nous donner leur réponse sur le projet de l'Education nationale relatif à nos modifications statutaires, ce qui fut fait le 22 juillet. Dès le 3 septembre, le C.N.R.S. convoquait l'Intersyndicale pour lui communiquer la réponse des Finances.

Après des contacts entre l'Intersyndicale et le C.N.R.S. sur le contenu des textes, celui-ci avait décidé de faire des contre-propositions, entre autres pour l'intégration des dessinateurs dans les catégories B, les cadences d'avancement des petites catégories, etc... Nous en étions là lors de la réunion du personnel du 12 octobre dernier. Depuis, les contre-propositions du C.N.R.S. transmises à l'Education nationale *y sont toujours bloquées au bureau de M. Blanchard, et nos textes n'ont donc pas avancé.*

Devant cette situation, l'Intersyndicale a décidé de relancer l'Education nationale par une lettre de protestations; de demander au C.N.R.S. d'intervenir *sérieusement* auprès de notre Ministère de tutelle afin d'activer cette analyse inhabituellement trop longue!!

Elle a décidé une *réunion générale du personnel de la région parisienne pour prendre les décisions qui s'imposent.* Il est certain que par souci d'efficacité, il eût été satisfaisant de pouvoir faire cette réunion du personnel au début de la deuxième quinzaine de décembre, mais les conditions politiques ayant rendu nécessaire un deuxième tour pour l'élection du Président de la République, il a bien fallu tenir compte de ce fait et reporter la réunion au mois de janvier 1966. D'autre part, la tenue des commissions paritaires dès le 13 janvier et jusqu'au 24, ne permettait de prévoir cette réunion que vers le 25 janvier.

D'ores et déjà, pour pallier l'impossibilité de faire cette réunion avant cette date, il apparaît indispensable que *dès la rentrée de janvier les sections fassent le nécessaire pour relancer par des délégations le Ministère de l'Education Nationale.*

POUR LES COMMISSIONS PARITAIRES D'AVANCEMENT 1966

Nous rappelons l'importance du dossier syndical pour permettre à nos représentants d'assurer une défense efficace de nos adhérents et des collègues qui nous confient la défense de leurs intérêts, tant au point de vue des avancements d'échelon (défense contre les conséquences d'une mauvaise notation, mais aussi utilisation des possibilités d'avancement accéléré) que du point de vue des promotions de catégories. Nous insistons auprès de nos camarades qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils retournent le plus rapidement possible au Syndicat la feuille de renseignements annuels (double de notation) qui leur a été adressée qui est destinée à compléter leur dossier.

Voici les dates auxquelles se tiendront les commissions paritaires :

Groupe A : Jeudi 13 janvier, à 14 h. 30.
Groupe C : Vendredi 14 janvier, à 9 h.
Groupe D : Lundi 17 janvier, à 14 h. 30.
Groupe B : Mardi 18, mercredi 19, jeudi 20, vendredi 21, lundi 24 janvier.
Inter-groupe (B-C en A) : Lundi 31 janvier.

L'INTERVENTION DE NOTRE SYNDICAT AU XI^e CONGRÈS DU SYNDICAT NATIONAL DES CHERCHEURS SCIENTIFIQUES (F. E. N.)

Dans son intervention, le 19 novembre 1965, notre camarade Chanconie, secrétaire général, a apporté le salut du Syndicat C.G.T. et a évoqué trois aspects de nos préoccupations. En voici quelques extraits :

Sur le rôle du C.N.R.S. :

« ... Ce n'est pas par esprit « de boutique » que nos Congrès, dès le premier en 1955, ont défendu le C.N.R.S., mais parce que le Comité National de la Recherche Scientifique comporte les élus des scientifiques et peut, grâce à cela, être véritablement représentatif des scientifiques de ce pays. Pour cela, le C.N.R.S. correspond, dans son principe, à notre position de fond : *les travailleurs scientifiques doivent être étroitement associés à l'orientation et à la définition d'une Recherche Scientifique au service de la nation.* »

Rappelant les menaces qui ont pesé sur le C.N.R.S., les actions syndicales et la récente confirmation du C.N.R.S. pour être au sein de l'Education nationale chargé de la responsabilité « des recherches impliquant des moyens lourds ou une certaine programmation a priori », notre camarade indique : « Cependant, il y aurait un très grave danger, à notre avis, à nous satisfaire de cela. Même si un certain développement est consenti au C.N.R.S., il ne s'agit là que de tâches d'exécution et il serait très grave que les scientifiques s'en contentent ou s'y résignent » car le C.N.R.S. a aussi pour mission « de développer, orienter et coordonner les recherches de tous ordres et d'analyser pour le gouvernement, d'une manière permanente, la conjoncture scientifique. Nous nous élevons contre le rôle de conjoncture que la D.G.R.S.T. entend jouer sous prétexte de coordination interministérielle, coordination qui ne peut être à son niveau que d'ordre administratif. »

A propos des contrats :

« ... Le piège des contrats, par les ressources qu'ils peuvent apporter à des équipes insuffisamment dotées en crédits

par les moyens ordinaires, par les apparentes possibilités de recrutement, par certaines souplesses non contestables, introduisent un esprit de « chasse aux crédits » qui transforme les patrons en « hommes d'affaires » sans rien résoudre des problèmes de fond liés, par exemple, à l'insuffisance des locaux, à l'encadrement insuffisant des chercheurs et des techniciens. Dans la plupart des cas, ces problèmes sont aggravés... »

« Il y a également la situation inadmissible des personnels recrutés sous contrats, sans garanties contre l'arbitraire, sans stabilité d'emploi... »

Rappelant les initiatives et les résultats obtenus en certains endroits pour « l'assimilation » aux contractuels du C.N.R.S. de ces personnels, notre camarade déclare : « Il y aurait un grave danger à nous limiter à cette action de soutien immédiat des personnels sous contrats. Nous devons tout faire pour atténuer pour ces personnels les insuffisances de leurs garanties, mais nous poursuivrons l'objectif du remplacement des contrats par des crédits et des postes normaux. »

Sur les rapports entre chercheurs et techniciens et administratifs :

« Il est utile que les chercheurs aient une bonne connaissance des questions relatives à nos carrières... Même lorsqu'un chercheur n'est pas directement le patron d'un technicien ou d'un administratif, nous souhaitons qu'il ne soit pas ignorant des problèmes de ce technicien ou administratif. Quelquefois, il peut apporter une aide, toujours la cohésion de l'équipe s'en trouve renforcée. »

A propos de la revendication intersyndicale de Conseils consultatifs comprenant des élus des différentes catégories de personnel assistant la Direction scientifique collégiale demandée pour les laboratoires, notre camarade indique : « Il est important de consulter les techniciens et administratifs à propos des décisions internes aux laboratoires où ils travaillent et qui peuvent retentir sur leurs conditions de travail. »

Après le 18 Novembre

La Journée revendicative du 18 novembre avait été préparée par les fédérations de fonctionnaires de toutes tendances pour :

- Dénoncer la politique antisociale du gouvernement ;
- Protester contre l'insuffisance des crédits affectés à la Fonction publique dans le budget 1966 (3,5 % de progression des salaires au lieu de 4 % en 1965) ;
- Rappeler les revendications communes, à savoir : suppression des zones de salaires, intégration de l'indemnité de résidence, réforme des catégories C et D.

Les actions pouvaient être multiples, depuis le simple rassemblement jusqu'au débrayage avec organisation de délégations auprès des administrations et des pouvoirs publics. Les organisations de fonctionnaires avaient prévu, pour couronner ces actions diverses, un rassemblement national à Paris et une manifestation sur la voie publique. Si les délégations ont pu avoir lieu, si cette journée revendicative a été dans l'ensemble marquée par des manifestations de tous ordres, c'est malheureusement « en ordre dispersé » que les agents de la Fonction publique ont mené cette action et la manifestation sur la voie publique n'a pu être organisée dans la région parisienne, faute d'accord au sommet entre les fédérations. Nous pensons qu'il est grand temps, dans l'intérêt même du personnel, que cessent les tergiversations sur la date ou l'organisation d'une manifestation reconnue nécessaire par chacun. Face à la ténacité du gouvernement dans l'application de sa politique antisociale, dont les agents de l'Etat et particulièrement les petites catégories font les frais, il faut œuvrer franchement et efficacement pour réunir les forces nécessaires pour imposer le dialogue et contraindre l'Etat à faire face à ses obligations et promesses.

Certaines de nos Sections en province (comme Lyon, Garchy, etc...) et dans la région parisienne (ex. : Orsay) ont participé activement aux réunions locales, par meeting, etc..., en protestant contre l'offensive du pouvoir vers l'éducation nationale. Dès maintenant, des pourparlers sont en cours entre l'U.G.F.F. et la C.F.D.T. et l'U.G.F.F. et F.O. Sachant que bien des problèmes de nos petites catégories pourraient être résolus par les revendications de la Fonction publique, nous serons vigilants et prêts à répondre à tout mot d'ordre d'action de notre Fédération.

LE X^e CONGRÈS DU SYNDICAT

Le Congrès, organe directeur du Syndicat, donne l'occasion d'une confrontation entre les Sections; il définit les revendications et permet d'organiser de façon efficace le Syndicat. Il donne, au plus grand nombre de nos adhérents en section ou isolés, la possibilité de participer plus efficacement à la vie du Syndicat et d'apporter leur contribution aux débats et à son orientation.

Un fait apparaît très nettement : la défense des intérêts du personnel a vu ces dernières années, du fait des options prises par le gouvernement, entre autres en matière de recherche scientifique, ces problèmes s'élargir considérablement. Pour notre Syndicat, dans le souci de l'efficacité maximum, dans la défense des intérêts vitaux du personnel, s'est imposée la nécessité d'aborder tous les problèmes conditionnant cette défense.

Compte tenu du fait qui semble s'être imposé de « repenser » nos revendications et donc de formuler une nouvelle plate-forme revendicative pour tenir compte du coût de la vie, de la récession économique sous-jacente, de la prolifération des personnels sans cadre dans nos laboratoires, des préoccupations du personnel pour la sécurité de l'emploi, la retraite, les œuvres sociales, etc..., il est apparu au bureau et au Conseil National nécessaire de tenir les assises du Congrès sur trois jours.

Sur proposition du bureau, le Conseil National du 30 novembre dernier a décidé que 10^e Congrès de notre Syndicat se tiendrait vers le 20 mars 1966.

Les dates précises seront arrêtées par le Conseil National du 14 janvier 1966

en fonction des réponses données par les Sections sur la participation qu'elles pourront apporter au Congrès dans les deux possibilités envisagées :

Jeu 17, vendredi 18, samedi 19 mars;
Vendredi 18, samedi 19, dimanche 20 mars 1966.

Le Conseil National du 30 novembre 1965 a abordé également le contenu même du Congrès. Des propositions ont été faites pour définir les points importants qui devraient faire l'objet de discussions approfondies :

- Œuvres sociales;
- Personnels sous contrat, crédits de fonctionnement, vacations ou autres...;
- Sécurité de l'emploi et problèmes de retraite;
- La bataille des idées par la presse, l'organisation;
- Les problèmes de l'unité;
- L'orientation du Syndicat dans le domaine de la recherche scientifique;
- Problèmes de la Paix.

Si l'ampleur des problèmes à traiter a nécessité de porter à trois jours les assises du Congrès, leur complexité a fait apparaître l'obligation de traiter certains d'entre eux en diverses commissions, permettant ainsi une analyse plus fouillée et par là même, une synthèse plus complète de ces problèmes au sein des travaux du Congrès. De même, au rapport d'activité, il est apparu indispensable d'adjoindre un rapport d'orientation permettant de replacer les revendications du personnel du C.N.R.S. dans le contexte général, faisant ainsi apparaître l'identité des aspirations des travailleurs

du C.N.R.S., de la fonction publique et de l'ensemble de la classe ouvrière.

Les Sections doivent donc s'exprimer sur ces propositions en faisant participer dans ce but l'ensemble des adhérents. Elles se doivent d'œuvrer dès maintenant pour une participation satisfaisante tant dans le nombre des militants que dans leur contribution aux travaux du Congrès. A cet effet, une tribune de discussion est ouverte dès maintenant dans chacun des prochains journaux où chaque Section peut s'exprimer sur les points déjà cités ou tous autres problèmes qui les préoccupent particulièrement.

BULLETIN D'ADHESION au Syndicat C.G.T. des Personnels techniques et administratifs du C.N.R.S. 10, rue de Solferino, PARIS-7^e

NOM

PRENOM

LABORATOIRE

Adresse personnelle

Signature :

LA SITUATION DES VACATAIRES EN SCIENCES HUMAINES

Devant le mécontentement des vacataires en sciences humaines au sujet de leur situation générale et de leur salaire, le Syndicat C.G.T. a été amené : 1^o à donner à ceux-ci la possibilité de se syndiquer; 2^o à examiner leur cas. Un texte détaillé a été rédigé. Il est à la disposition des personnes intéressées (s'adresser à la permanence). Nous en donnons ci-dessous le résumé.

I. La vacation est un mode de paiement destiné à rémunérer des travaux occasionnels. Or, le manque de postes de techniciens a conduit à utiliser des vacations au paiement de personnel permanent. Ces « vacataires permanents » sont ainsi maintenus, parfois pendant plusieurs années, dans une situation de sous-collaborateurs exécutant un travail de technicien du C.N.R.S., mais sans jouir ni du salaire ni du statut de ce dernier.

II. La situation actuelle du vacataire est précaire, son salaire insuffisant. Un seul avantage (très récent) est accordé au vacataire : les congés. Les avantages qui lui sont refusés sont principalement les suivants : sécurité du travail (et préavis avant suppression de la vacation); augmentation pour ancienneté; retraite complémentaire; complément d'indemnité en cas de maladie, maternité, accident du travail; régularité des paiements.

Le taux horaire brut maximum n'est que de F 7.62 (le minimum est de F 4) et le nombre d'heures maximum par mois est de 60. La rémunération mensuelle ne peut donc excéder F 457,20.

III. Une étude sur l'opinion des vacataires a montré l'extrême sensibilité des vacataires à leur situation et en particulier à la faiblesse de la rémunération. Ils demandent, par ailleurs, que le travail dans une équipe scientifique soit réellement formateur, rejoignant ainsi une préoccupation commune à l'ensemble des techniciens et de leurs syndicats, mais distincte du problème du paiement à la vacation, et qui, pour cette raison, ne sera pas traité ici.

IV. Les solutions proposées par le Syndicat sont susceptibles d'application à plusieurs niveaux — administration centrale du C.N.R.S., direction des laboratoires, chercheurs — et inspireront une action auprès de personnalités responsables à ces différents niveaux. Ces solutions se fondent sur la distinction, qui existe dans la réalité, entre les vacataires réellement occasionnels et les vacataires permanents ou techniciens n'ayant pu encore obtenir un poste.

Le Syndicat propose :

- A) Au niveau de l'ensemble du C.N.R.S. :
- la création de postes en nombre suffisant, pour les vacataires permanents;
 - l'augmentation des tarifs de vacations; la hiérarchisation de ces tarifs : les salaires devront être égaux à ceux des techniciens ayant les mêmes diplômes ou faisant le même travail; les augmentations pour ancienneté;
 - l'étude de la possibilité d'une diminution des crédits de vacations et d'une augmentation des crédits de personnel technicien, dans l'ensemble du budget du C.N.R.S.
- B) Au niveau des laboratoires de recherche, dans l'immédiat :
- la reconnaissance de l'existence de « vacataires permanents »;
 - que, pour chaque vacataire permanent, on fasse une demande de poste de technicien au C.N.R.S., et que l'on reconstruise, dans la pratique, les conditions de travail et le statut de collaborateur technique;
 - un salaire égal à celui du technicien (avec hiérarchisation selon les diplômes et fonctions et selon l'ancienneté);
 - pour les vacataires occasionnels : l'augmentation des salaires.

Pour indispensables qu'elles soient, les réformes à court terme ne remplacent pas la réforme de structure demandée par les Syndicats des techniciens comme par le Syndicat des chercheurs, à savoir : la création de postes de techniciens jusqu'à atteindre la proportion de deux techniciens pour un chercheur.

80 ingénieurs assistent à ORSAY à la présentation du premier numéro. De nombreux collègues s'abonnent...

VOUS AUSSI, ABONNEZ-VOUS à

OPTIONS

Syndicales
Economiques
Sociales

Dans le n° 3, un article de nos camarades : P. Debray, C. Bieth, M.-P. Bourgarel, ingénieurs à Orsay.

LE VIET NAM

Tout en proclamant son désir de paix, le président Johnson va faire voter par le Congrès américain une série de mesures qui aboutiront à l'accroissement de la guerre au Vietnam.

Alors que les effectifs américains approchent actuellement des 200.000 hommes, on parle de doubler le nombre des combattants. Les crédits pour la guerre vont croître très sensiblement (82 millions 1965 par jour). L'Administration Johnson s'installe donc dans une guerre qu'elle entend faire durer.

Mais sur le terrain les choses ne se présentent pas comme le voudrait Washington, les raids massifs des bombardiers B-52 n'ont pas anéanti les maquis F.N.L., dont les effectifs sont en croissance, l'utilisation de moyens de plus en plus inhumains : gaz, défoliation chimique, napalm, etc..., n'a pas changé un fait indiscutable : les maquis F.N.L. ont l'initiative des combats et, comprenant le sens de l'intervention américaine, les soldats sud-vietnamiens désertent de plus en plus pour rejoindre les rangs du F.N.L. Evidemment, les nouvelles mesures prévues verront fatalement une aggravation du conflit puisque la thèse américaine n'a pas varié.

Sans l'aide du Nord, le F.N.L. opérant avec succès au Sud serait inexistant et pourtant d'autres explications s'imposent chaque jour davantage. L'aide n'a en effet pas manqué aux gouvernements de Saïgon, et ceci depuis des années; cependant, peu à peu, le gouvernement américain a été conduit à assurer la « relève » des troupes de Saïgon par les troupes américaines, ce qui confirme la représentativité du F.N.L. s'identifiant au peuple sud-vietnamien s'opposant au gouvernement de Saïgon et aux troupes américaines. Aussi toute intensification des bombardements ou autres mesures de coercition envers le Nord-Vietnam augmentent les risques d'internationalisation du conflit.

La solution ne peut être militaire, seules des négociations

permettront un règlement pacifique du conflit. Le Vietnam du Nord a fait une déclaration en quatre points le 8 avril 1965. Le docteur L. Pauling, prix Nobel de la Paix, a déclaré à ce sujet que les quatre points en question : retrait des troupes américaines, arrêt des bombardements, reconnaissance du F.N.L., réunification du Vietnam, respect des accords de Genève, ne constituaient pas des conditions préalables mais simplement une énumération d'objectifs que la R.D.N.V. espère atteindre par des négociations.

Même aux Etats-Unis, un nombre de plus en plus grand de citoyens américains pensent comme le docteur Pauling. Ils prennent conscience du danger pour la paix que revêt l'intervention américaine au Sud-Vietnam. Parmi les plus conscients, les universitaires ont été les premiers à manifester leur désapprobation. Depuis le mois d'avril, ils ont organisé des manifestations de protestation sous diverses formes : débats qui durent souvent vingt-quatre heures, conférences, marches de la Paix sur Washington, dont la dernière du 27 novembre 1965 a réuni plusieurs dizaines de milliers de participants. Cette partie de l'opinion américaine, constituée en majorité d'universitaires, de personnalités scientifiques, littéraires, artistiques, gagne à chaque manifestation la conscience d'autres couches de la population. Les forces de Paix grandissent aux Etats-Unis, et le Président Johnson devra en tenir compte.

C'est pourquoi un vaste mouvement de solidarité internationale s'est organisé. Des manifestations de soutien ont eu lieu en R.F. Allemande, Argentine, Bulgarie, Canada, Italie, Japon, Pologne, Pays-Bas, Royaume-Uni, U.R.S.S. En France cela s'est traduit par une semaine d'action universitaire. Un grand nombre de facultés et d'universités y ont participé. Un grand nombre de facultés et d'universités y ont participé. Des jumelages avec des universités américaines ont été créés et permettront de soutenir et de renforcer les mouvements américains de protestation.

Notre devoir est donc de participer à toutes les formes d'action et de contribuer à ce que le plus grand nombre de personnes condamnent dans le monde l'intervention américaine afin d'assurer le plus rapidement possible les négociations nécessaires à la disparition de ce dangereux foyer de guerre.

A PROPOS D'ACCIDENTS DANS LES LABORATOIRES

La Section de Marseille nous signale plusieurs accidents de travail survenus à l'Institut de Neurophysiologie et Psychophysiologie, qui ont révélé l'absence totale d'infirmerie, de moyen de transport des blessés vers un hôpital : dans un cas, le blessé a été soigné par la troupe de secours personnels d'un collègue; dans un autre cas, le blessé a été transporté dans une voiture appartenant également à un collègue; dans un troisième cas enfin, le blessé s'est rendu... à pied dans une pharmacie.

De tels faits prouvent l'inconscience de l'Administration et son profond désintéressement à l'égard des travailleurs qu'elle emploie. Ils ont été dénoncés sur place par l'ensemble des Syndicats (S.G.E.N., C.F.D.T., F.E.N., S.N.C.S., C.G.T.).

Nous devons rappeler ici que nous devons tout faire pour réclamer dans chaque laboratoire une Commission d'Hygiène et de Sécurité. En effet, d'après les articles II du Code du Travail sont soumis à cette obligation tous les établissements industriels ou commerciaux, qu'ils soient publics ou privés. Y sont également assujettis les offices publics et ministériels et tous les établissements ayant un caractère d'enseignement professionnel. De plus, le décret n° 47-1430 du 1^{er} août 1947 les a constitués légalement.

Après avoir défini, dans ses quatre premiers articles la forme de ces Comités, leur composition, la désignation de ses membres, etc..., le décret en arrive à leur mission :

La première mission du C.H.S. est de procéder lui-même ou de faire procéder

par un de ses membres à une enquête à l'occasion de chaque accident (ou maladie professionnelle) grave, ou qui aura révélé l'existence d'un danger grave, même si les conséquences ont pu être évitées.

Il est chargé de procéder à l'inspection de l'établissement en vue de s'assurer de l'application des prescriptions réglementaires et législatives, et des consignes concerne l'hygiène et la sécurité.

Il doit organiser l'instruction des équipes chargées des services d'incendie et de secourisme.

D'autre part, il reçoit, par la voix des représentants du personnel, des chefs de service, les demandes d'amélioration des installations existantes en vue d'accroître la sécurité.

Après discussion entre les membres de la Commission, des vœux ou des propositions de réalisation sont formulés et transmis à la Direction qui fait prendre les mesures nécessaires. En cas d'accord de la Direction, la C.H.S. veille à la bonne exécution des mesures prises. Cependant, en cas de non observation, par un patron, des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité, des procès-verbaux sont dressés par l'Inspection du Travail.

Il est indispensable que des C.H.S. soient créés dans les divers laboratoires du C.N.R.S., des Facultés ou des Instituts de Recherches. Les Sections Syndicales doivent prendre conscience de la nécessité de faire aboutir cette revendication, et le Syndicat National se tient à leur disposition pour donner tous les conseils nécessaires. Dans un proche avenir d'ailleurs, une page de documentation du

Bulletin Syndical sera consacrée à cette importante question. Il serait en effet navrant de voir, un jour, un accident grave survenir dans un laboratoire et de constater qu'il aurait pu être évité si les simples mesures de sécurité avaient été respectées, alors qu'une C.H.S. aurait fait les remarques nécessaires. Nous serions alors moralement tous responsables de n'avoir rien fait... avant!

Mais l'aide de tous est nécessaire! Nous n'obtiendrons ces résultats que dans la mesure où chacun est persuadé de la nécessité de se battre pour triompher.

D'autre part, s'il revient aux membres de la C.H.S. de veiller à l'application des mesures de sécurité préconisées par elle, il est aisé de comprendre que son action est limitée. C'est pourquoi il est absolument indispensable, à l'exemple de Marseille, de mener cette action dans l'unité de tous les syndicats, groupant toutes les catégories de personnel.

Il faut également que tous les travailleurs des laboratoires indiquent dès maintenant aux responsables syndicaux les imperfections du système de sécurité dans leur travail, et qu'ils signalent au besoin les infractions répétées volontairement.

C'est à ce prix que, demain peut-être, nous sauverons la vie à un collègue de travail, notre propre vie peut-être!!!

G. LAFORGERIE,

Membre du C.H.S.
de Physique Nucléaire
(Orsay).